



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
21 septembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique**  
**et du budget-programme**  
**Soixante-seizième session**  
Genève, 3-5 septembre 2018

**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique**  
**et du budget-programme sur sa soixante-seizième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 septembre 2018

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa soixante-seizième session .....	2
II. Résumé du Président .....	2
III. Questions d'organisation.....	6
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session du Groupe de travail .....	8
II. Participation .....	9



## **I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa soixante-seizième session**

### **A. Conclusions concertées : Évaluation des activités de la CNUCED** (Point 4 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,*

1. *Réaffirme* l'importance des évaluations, qui sont un outil précieux au service de l'obligation de rendre compte, de l'apprentissage institutionnel et de l'amélioration de la gestion axée sur les résultats à la CNUCED, conformément aux directives de l'ONU ;
2. *Félicite* l'équipe d'évaluation externe du sous-programme 5 de l'utilité et de l'intérêt de son rapport ;
3. *Attend avec intérêt* que le secrétariat mette en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du sous-programme 5 et présente la suite qui a été donnée à l'évaluation à sa soixante-dix-huitième session en septembre 2019 ;
4. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le secrétariat pour appliquer les recommandations relatives au sous-programme 4 ;
5. *Prie* le secrétariat, en guise de bilan, de présenter à la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail une analyse des conclusions des évaluations des cinq sous-programmes réalisées à ce jour et des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations issues des cinq évaluations ;
6. *Prie* le secrétariat de poursuivre sa démarche d'évaluation des sous-programmes après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de s'attacher à rationaliser les coûts et à mobiliser des ressources extrabudgétaires à cette fin, en tenant compte des résultats de l'examen des conclusions des évaluations en 2019.

### **B. Autres décisions du Groupe de travail**

#### **1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a pris note du document TD/B/WP/290.

#### **2. Évaluation des activités de la CNUCED**

(Point 4 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a pris note des documents TD/B/WP/291 et TD/B/WP/292, et a adopté des conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Compte rendu des travaux**

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa soixante-seizième session à Genève du 3 au 5 septembre 2018. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

## B. Déclarations liminaires

2. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des pays et organisations ci-après : le Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Costa Rica, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Soudan, au nom du Groupe des États d'Afrique, la Chine, l'Iraq, le Nigéria et le Kenya.

3. Dans sa déclaration, la Secrétaire générale adjointe a pris note de la réforme en cours à l'ONU et souligné les efforts déployés par la CNUCED pour se repositionner, en tant qu'entité non résidente du système, afin de mieux surmonter les difficultés liées à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La coopération technique constituait un important moyen d'aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la CNUCED s'efforçait en permanence de faire en sorte que la coopération technique soit plus transparente et responsable. En ce qui concerne l'exécution des activités, la Secrétaire générale adjointe a déclaré qu'en 2017, le montant total des dépenses de coopération technique avait augmenté pour atteindre 40 millions de dollars des États-Unis, principalement en faveur des pays les plus vulnérables.

4. La Secrétaire générale adjointe a souligné que l'accroissement des activités de coopération technique n'était pas allé de pair avec une augmentation du même ordre des contributions volontaires. En 2017, le montant total des contributions volontaires versées à des fonds d'affectation spéciale avait été d'environ 35 millions de dollars, soit 12 % de moins qu'en 2016, en raison d'une diminution des contributions des pays développés comme des pays en développement. Les contributions des premiers avaient baissé de 30 % par rapport à 2016. La Secrétaire générale adjointe a insisté sur le fait que, pour répondre pleinement aux demandes reçues des pays en développement, la CNUCED avait besoin d'un appui financier accru, notamment de contributions non préaffectées et de contributions pluriannuelles versées par les États membres et d'autres partenaires de développement, afin d'aider à renforcer les effets et la prévisibilité de la coopération technique. La CNUCED avait l'intention de tenir des consultations régulières avec les États membres pour collaborer avec les donateurs à la définition d'une approche holistique qui lui permettrait d'optimiser son action dans le cadre du Programme 2030.

5. Enfin, la Secrétaire générale adjointe a souligné l'importance des partenariats et le fait que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED, avait prouvé sa capacité à contribuer dans les faits à la réalisation des objectifs de développement durable, qui nécessitait une action coordonnée et intégrée. Elle a prié les États membres de contribuer au fonds d'affectation spéciale multidonateur du Groupe qu'il a été proposé de créer et qui est coordonné par la CNUCED.

6. Certains représentants ont souligné le rôle clef que joue la coopération technique en permettant à la CNUCED de donner des conseils en matière de commerce et de développement et de renforcer les capacités des pays en développement d'atteindre les objectifs de développement durable. Quelques-uns de ces représentants ont déclaré que la CNUCED devait continuer de renforcer les synergies entre la coopération technique et les deux autres piliers de son action, à savoir les travaux de recherche et d'analyse et la formation de consensus. En outre, quelques représentants ont demandé des éclaircissements sur : la réforme du système des Nations Unies pour le développement et des équipes de pays, en particulier en ce qui concerne ses incidences sur les activités de coopération technique de la CNUCED, en tant qu'entité non résidente ; le budget ordinaire consacré à la coopération technique ; les approches futures à adopter dans le cadre des projets interrégionaux et de la collaboration avec les commissions régionales de l'ONU.

### 1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

7. Le Groupe de travail a étudié le document « Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement » (TD/B/WP/290) et ses annexes (TD/B/WP/290/Add.1 et TD/B/WP/290/Add.2).

8. S'agissant du financement de la coopération technique de la CNUCED, plusieurs représentants se sont dits préoccupés par la diminution des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2017, qui aura des incidences négatives sur l'exécution des activités. De nombreux pays en développement ont eu recours à l'autofinancement pour bénéficier de la coopération technique, mais en raison des ressources financières limitées dont ils disposent, ces pays et les pays vulnérables tels que les pays les moins avancés continuaient de dépendre de l'appui des partenaires de développement pour financer les projets de coopération technique. Un représentant a noté que, bien que les contributions des pays développés aient globalement diminué en 2017, certains pays de l'Union européenne avaient augmenté leurs versements, et que les pays développés et les organisations apparentées représentaient le principal groupe de contributeurs. Certains représentants ont exploré différentes possibilités de mobiliser des fonds pour mieux répondre aux besoins des pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030 et ont demandé aux donateurs d'accroître leur appui financier à la CNUCED, qui, selon eux, devrait étudier d'autres modalités et mécanismes pour assurer un financement plus prévisible des activités de coopération technique. Quelques représentants ont suggéré d'élaborer, en consultation avec les États membres, une stratégie de financement ou de mettre en œuvre un nouveau mécanisme pour aider la CNUCED à combler le déficit de financement. Un représentant a encouragé les pays en développement en mesure de le faire à continuer de financer les activités de coopération technique, notamment en matière de coopération Sud-Sud. En outre, quelques représentants ont déclaré que la CNUCED pourrait s'employer à nouer de nouveaux partenariats avec le secteur privé ou des fondations, ou des donateurs issus de ces milieux, en tant que sources complémentaires de financement.

9. Au sujet du repositionnement de la CNUCED visant à adapter sa coopération technique à l'objectif visé, quelques représentants ont souligné que les instruments actuels de la CNUCED contribuaient à intégrer la réalisation des objectifs de développement durable dans la coopération technique. Un représentant a déclaré que le secrétariat devrait davantage intégrer la gestion axée sur les résultats et les questions liées au genre dans les activités de coopération technique, notamment en généralisant ce type de gestion dans l'ensemble de la CNUCED, en fixant des cibles spécifiques et mesurables pour atteindre les objectifs liés au genre, et en liant l'égalité des sexes à la gestion axée sur les résultats pour veiller à ce que les projets et les programmes tiennent véritablement compte des questions d'égalité des sexes. Certains représentants ont insisté sur l'importance de la coopération interinstitutions et interdivisions et salué les efforts constants de la CNUCED dans ces domaines. Quelques représentants ont pris note des travaux du secrétariat concernant la base de données des demandes de coopération technique. Un représentant a mentionné quelques domaines qui pourraient être encore améliorés, tels que l'établissement de prévisions budgétaires pour toutes les demandes officielles figurant dans la base de données et la mise à jour régulière de l'état des demandes. Par ailleurs, un autre représentant a demandé des éclaircissements sur le nombre de projets et de demandes en attente dans la base de données.

10. En ce qui concerne les domaines cibles de coopération technique, certains représentants ont pris note des efforts déployés par le secrétariat pour exécuter des projets portant sur les politiques scientifiques et technologiques, l'état de préparation au commerce électronique et la facilitation du commerce. Ils ont également souscrit à l'application effective de l'alinéa r) du paragraphe 38 du Maafikiano de Nairobi sur l'examen des incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement. Quelques représentants ont noté que la CNUCED pourrait accroître le financement alloué à certains domaines naissants tels que le commerce électronique et l'économie numérique, ainsi qu'aux questions relatives à la jeunesse. Un représentant a demandé des éclaircissements sur la façon dont la CNUCED répondrait aux demandes accrues de coopération technique dans le domaine des technologies de pointe, en particulier de la part de pays en développement, et un autre a déclaré que la CNUCED devait davantage mettre l'accent sur la coopération technique dans ce domaine, et également inclure des marqueurs liés à la jeunesse et au genre dans les programmes de coopération technique.

11. Le Groupe de travail n'est pas parvenu à un accord sur un projet de décision relatif à l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.

## 2. Évaluation des activités de la CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/291), qui résumait les conclusions et les enseignements tirés de trois évaluations réalisées entre avril 2017 et avril 2018 et donnait des orientations quant à la mise en œuvre des sous-programmes sur la base des résultats de ces évaluations, et le document intitulé « Évaluation externe du sous-programme 5 de la CNUCED : Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux » (TD/B/WP/292), qui présentait les conclusions de l'équipe d'évaluation et sept recommandations à mettre en œuvre au titre du sous-programme, ainsi que les observations du secrétariat sur l'évaluation externe et sur la documentation sur laquelle elle s'appuyait (TD/B/WP(76)/CRP.1 et TD/B/WP(76)/CRP.2).

13. La Secrétaire générale adjointe a noté que l'aperçu général de l'évaluation des activités de la CNUCED pouvait contribuer à permettre aux États membres de participer à l'amélioration continue des travaux de la CNUCED, en particulier puisque le cycle expérimental d'évaluation des sous-programmes venait de s'achever. Elle a déclaré que le secrétariat proposait de présenter au Groupe de travail, pour examen à sa soixante-dix-huitième session en septembre 2019, une analyse des conclusions des évaluations des cinq sous-programmes réalisées à ce jour et des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations qui en étaient issues. L'établissement de ce bilan permettrait aux États membres d'examiner l'approche qui avait été expérimentée pour évaluer les sous-programmes, à la suite de quoi le secrétariat proposait de poursuivre ces évaluations, en commençant par le sous-programme 1 en 2021, après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu en 2020. Enfin, la Secrétaire générale adjointe a invité les représentants à accroître leur appui à la CNUCED pour lui permettre d'étendre la portée de ses évaluations, de renforcer la culture de l'évaluation et de réaliser les objectifs du Programme 2030, y compris au niveau national.

14. Un représentant a souligné que des évaluations claires et transparentes étaient fondamentales pour la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, que le secrétariat devrait mobiliser des ressources supplémentaires pour financer des évaluations dans d'autres domaines et étendre son champ d'action aux travaux de l'ensemble de l'organisation, car les évaluations étaient un élément clef de toute fonction de gestion, et que le cycle d'évaluation des sous-programmes devrait être relancé une fois que les résultats du cycle en cours, ainsi que les processus et méthodes, auraient été évalués.

15. Quelques représentants ont pris note de la nécessité de renforcer la continuité thématique des recherches qui nourriraient les débats d'orientation. D'autres représentants ont déclaré que le secrétariat devait continuer de redoubler d'efforts pour resserrer la coopération interinstitutions et interdivisions et qu'il fallait élaborer un plan d'action général pour renforcer les partenariats et la collaboration au niveau institutionnel, en lien avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux qui pourraient contribuer à accroître la participation de la CNUCED aux programmes de travail des équipes de pays. Quelques représentants se sont déclarés favorables à une proposition visant à procéder à une métaévaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations antérieures. Certains représentants ont noté qu'il fallait accorder une plus grande attention à l'intégration des questions de genre et des droits de l'homme dans les sous-programmes et qu'il était possible d'améliorer ces deux aspects et de mettre en lumière les efforts de la CNUCED en la matière. Un représentant a noté que l'équipe d'évaluation aurait pu concentrer ses activités sur les travaux de la CNUCED ayant des incidences sur les droits de l'homme, qui avaient trait à l'autonomisation économique et à la réduction de la pauvreté, toutes deux directement liées au droit au développement. Selon lui, la CNUCED devait prêter attention à cet aspect lorsqu'elle évaluait l'état de l'application des recommandations.

16. Un représentant a déclaré que le suivi des évaluations devrait être fait de manière transparente et structurée. À cet égard, le secrétariat a noté que les recommandations restaient très pertinentes et que les divisions concernées y donnaient suite. S'agissant de savoir si un mécanisme de suivi était en place pour les examens de la politique de la

science, de la technologie et de l'innovation, le secrétariat a indiqué qu'avant de procéder à un examen, la division compétente tenait des consultations avec le pays demandeur pour évaluer si celui-ci était prêt à prendre les mesures nécessaires et pour s'assurer que l'examen serait conforme aux politiques nationales. Des examens de suivi étaient effectués au bout de cinq ans, comme c'était par exemple actuellement le cas à Oman. En réponse à une question sur l'existence de versions mobiles ou hors ligne du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), le secrétariat a indiqué qu'une version mobile était en cours d'élaboration, mais qu'il était difficile de mettre au point des versions actualisées, car le système était autofinancé par les pays et le financement n'était généralement disponible que pour le déploiement du système dans le pays donateur. Enfin, suite à une demande d'éclaircissement sur la coopération technique en matière de financement du développement, le secrétariat a fait observer que SYDONIA constituait un bon exemple de cette coopération et qu'il était en train d'élaborer un document analytique sur la manière dont ce système pourrait contribuer à mobiliser des fonds dans les pays qui le mettaient en œuvre.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

17. À la séance plénière d'ouverture, le 3 septembre 2018, le Groupe de travail a élu M<sup>me</sup> Charline van der Beek (Autriche) Présidente.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

18. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/289), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
  - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
  - b) Évaluation externe du sous-programme 5 de la CNUCED : Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux ;
  - c) Suite donnée aux évaluations : Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED : Technologie et logistique.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session  
du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

19. À sa séance plénière de clôture, le 5 septembre 2018, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session (voir annexe I).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce  
et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

20. À la même séance, le Groupe de travail a décidé que la version finale du rapport de sa soixante-seizième session serait élaborée après la session.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session du Groupe de travail**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2020 (partie II du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### Participation<sup>1</sup>

1. Les États membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :
 

Algérie	Finlande
Autriche	Inde
Brésil	Nigéria
Chine	Pakistan
Équateur	Panama
États-Unis d'Amérique	
  
2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :
 

Barbade	Kenya
Bulgarie	Népal
Cameroun	Oman
Canada	Pérou
Costa Rica	Philippines
Cuba	Pologne
Côte d'Ivoire	République islamique d'Iran
Djibouti	Soudan
Égypte	Tchéquie
Espagne	Turquie
Estonie	Ukraine
Guatemala	Yémen
Iraq	Zambie
Jordanie	
  
3. Les représentants du membre de la Conférence ci-après ont participé à la session :  
État de Palestine.
  
4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Union européenne.

---

<sup>1</sup> Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/WP(76)/INF.1.